



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Point 1 de l'ordre du jour

CX/MAS 19/40/1
Janvier 2019

**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ DU CODEX SUR LES MÉTHODES D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE**

Quarantième session

Budapest, Hongrie, 27 - 31 mai 2019

La session se tiendra au Danubius Hotel Helia, Budapest, Hongrie,
du lundi 27 mai 2019 à 10 heures au vendredi 31 mai 2019.

Les Groupes de travail physiques sur l'examen de la norme CXS 234: préambule et structure, et sur la confirmation des méthodes d'analyse et d'échantillonnage, se réuniront au même endroit, le dimanche 26 mai 2018, de 9h30 à 11 heures et de 11h30 à 17 heures, respectivement.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/MAS 19/40/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires	CX/MAS 19/40/2
3.	Confirmation des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et plans d'échantillonnage figurant dans les normes Codex	CX/MAS 19/40/3
	Ensemble exploitable du groupe sur les produits laitiers	CX/MAS 19/40/3-Add.1
	Ensemble exploitable sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses	CX/MAS 19/40/3-Add.2
	Ensemble exploitable sur les graisses et les huiles	CX/MAS 19/40/3-Add.3
4.	Orientations concernant la confirmation	CX/MAS 19/40/4
5.	Révision des Méthodes recommandées de la norme CXS 234 – préambule et structure	CX/MAS 19/40/5
	- Réponses à la CL 2019/15-MAS	CX/MAS 19/40/5-Add.1
6.	Révision des <i>Directives sur l'incertitude de mesure</i> (CXG 54-2004)	CX/MAS 19/40/6
	- Réponses à la CL 2019/16-MAS	CX/MAS 19/40/6-Add.1
7.	<i>Directives générales sur l'échantillonnage</i> (CXG 50-2004)	CX/MAS 19/40/7
	- Réponses à la CL 2019/17-MAS	CX/MAS 19/40/7-Add.1
8.	Rapport de la réunion inter-institutions sur les méthodes d'analyse	CRD
9.	Autres questions et travaux futurs	
10.	Date et lieu de la prochaine session	
11.	Adoption du rapport	

Tous les documents de travail et tout nouveau document non mentionné sur cet ordre du jour provisoire seront publiés sur le site Internet du Codex ([page des réunions du site Internet](#)) dès qu'ils seront disponibles. Cet ordre du jour provisoire ne sera pas mis à jour.
Les documents de travail ne seront pas imprimés et les délégués sont priés d'apporter à la réunion tous les documents qui leur ont été distribués.

DOCUMENTS D'INFORMATION

Document pour information et utilisation au cours des débats portant sur les méthodes d'analyse (Document MAS40 INF/1): une version ajournée du document d'information et utilisation pour étayer les débats sur l'examen de la norme CXS 234.

NOTES D'INFORMATION

Point 3 de l'ordre du jour: Le groupe de travail physique sur la confirmation abordera :

- i) les méthodes d'analyse et plans d'échantillonnage pour confirmation (CX/MAS 19/40/3)
- ii) l'ensemble exploitable du groupe sur les produits laitiers (CX/MAS 19/40/3-Add.1)
- iii) l'ensemble exploitable sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CX/MAS 19/40/3-Add.2)/Ensemble exploitable sur les graisses et les huiles (CX/MAS 19/40/3-Add.3)
- iv) les orientations concernant la confirmation (CX/MAS 19/40/4)
- v) les questions découlant de la Commission et d'autres organes subsidiaires (CX/MAS 19/40/2) et toute autre question relative à la confirmation des méthodes.

Le rapport du groupe de travail sera mis à disposition en tant que CRD 2, lors de la session et sera examiné sous ce point de l'ordre du jour.

Point 5 de l'ordre du jour: Le Groupe de travail physique sur la norme CXS 234 : préambule et structure examinera le rapport du Groupe de travail électronique, le document CX/MAS 19/40/5 et les observations du document CX/MAS 19/40/5-Add.1. Le rapport du groupe de travail sera mis à disposition en tant que CRD 3, lors de la session et sera examiné sous ce point de l'ordre du jour.